ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 MARS 2020

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Ville de **CANTELEU** (Département de la Seine Maritime – Métropole Rouen Normandie)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL METROPOLITAIN	Sous réserve de la production d'une délibération du Conseil Municipal demandant l'intervention de l'EPF, s'engageant au rachat des biens dans le délai de cinq ans et autorisant le Maire à signer la convention avec l'EPF et sous réserve de la décision de délégation du droit de préemption Urbain consentie par la Métropole Rouen Normandie
SITUATION DU BIEN :	Parcelle cadastrée section AI n° 15 pour une contenance totale de 4 958 m². Maison du 19ième siècle en briques et colombages et un jardin, située dans le vieux Canteleu, dans un secteur résidentiel principalement composé de maisons individuelles avec, à proximité immédiate, quelques équipements publics.
POS/PLU :	Zone UBB1 du PLU intercommunal correspondant à une zone urbaine mixte à dominante habitat individuel.
PROJET :	Cette acquisition permettra la création d'un axe de ruissellement et la réalisation d'un accès supplémentaire à la zone agricole située au-dessus, avec le projet d'y accueillir un maraîchage urbain bio.
COMITÉ DE DIRECTION :	**22 septembre 2020 – Avis favorable**
PROPRIÉTAIRES :	**Mme ANGOT**
ÉVALUATION DOMANIALE :	27 août 2020.
IMPUTATION :	**Compte n° 900 066 – CANTELEU « DPU-Route de Duclair »** **Enveloppe projet : 494.400 €**

ROUEN le 24/09/2020

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie
Gilles GAL

Signé par Gilles GAL
Signé et certifié par yousign

La présente décision emporte acceptation de la délégation du droit de préemption urbain qui sera consentie par la METROPOLE ROUEN NORMANDIE.

l'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales
chargé du pôle "politiques publiques"

CM/DD

25 SEP. 2020

Dominique LEPETIT